

INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES AU CSSDA

Inscription au préscolaire ou au primaire pour les élèves qui ne fréquentent pas déjà une école du CSSDA

- Pour procéder à l'inscription d'un enfant qui ne fréquente pas déjà une école du CSSDA, **vous devez obligatoirement prendre rendez-vous** avec l'école de votre quartier;
 - Il est important de noter que **le principe du premier arrivé, premier servi ne s'applique pas**;
 - La demande d'admission se fait à l'école de quartier, mais n'assure pas que l'élève fréquentera cette école;
1. Pour connaître le nom et les coordonnées de votre école de quartier, utilisez l'outil « [Trouver mon école](#) ».

Horaire des écoles pour l'admission au préscolaire

- Vous devez obligatoirement prendre rendez-vous avec l'école de quartier.

Âge d'admissibilité

- **Préscolaire – temps plein**
5 ans au 30 septembre de l'année de l'inscription.
- **Primaire**
6 ans au 30 septembre de l'année de l'inscription.
Fournir le plus récent bulletin scolaire.

Documents requis

Pour toute première admission dans une école du CSSDA, ces documents doivent obligatoirement être présentés :

- Original du certificat de naissance (Directeur de l'état civil – grand format) ou une copie certifiée conforme du certificat de naissance (seulement pour les élèves qui ont déjà fréquenté le réseau scolaire public).
- Preuve de résidence sur laquelle sont inscrits le nom et l'adresse des parents ou du tuteur qui font la demande d'admission.
Liste des documents acceptés par le CSSDA : permis de conduire, compte de téléphone résidentiel, compte d'Hydro-Québec ou d'Énergir, compte de taxes, contrat notarié, bail (avec lettre du propriétaire) ou une lettre d'un

parent ou ami confirmant que l'élève et ses parents résident sous le même toit que ledit parent ou ami ainsi que la preuve de résidence de cette personne.

Élève né hors Québec

Avant de vous présenter pour l'inscription de votre enfant, veuillez consulter le formulaire **[Documents requis pour un élève né hors Québec](#)** pour vous assurer de fournir tous les documents d'immigration nécessaires.

*NOTE : Tous les parents des **élèves qui fréquentent déjà une école primaire** du CSSDA recevront un courriel indiquant comment procéder à leur inscription par le biais du <https://portailparents.ca/accueil/fr/>*